

# La Charte départementale pour un Assainissement Non Collectif (ANC) de qualité en Côte-d'Or

**Vous êtes un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC),  
un bureau d'études, une entreprise de travaux ou d'entretien,  
un fournisseur de matériaux (hors filière déjà agréée) ?**

**Vous souhaitez faire partie d'un réseau  
de professionnels reconnus par le Département ?**

**Adhérez gratuitement  
à la Charte Départementale  
pour un Assainissement Non Collectif (ANC)  
de qualité en Côte-d'Or.**

## **Objectifs**

Valoriser et harmoniser les bonnes pratiques professionnelles  
Contribuer à la qualité de l'eau, des prestations rendues aux particuliers, de l'information dispensée aux propriétaires d'installations

## **Partenaires**

Représentants de bureaux d'études, d'entreprises, Chambre des Notaires, SPANC, Agences de l'eau, Services de l'État...

## CONTACTS ET INFOS

- Vous trouverez sur [cotedor.fr](http://cotedor.fr) (« SPANC ») :**
- la liste des SPANC du département
  - les professionnels chartés pour l'année en cours

**La liste des vidangeurs agréés est disponible sur le site internet de la Préfecture de la Côte-d'Or, [cote-dor.gouv.fr/agrements-vidangeurs](http://cote-dor.gouv.fr/agrements-vidangeurs)**

**Pour en savoir plus et devenir charté,  
prenez contact avec l'équipe  
d'animation de la Charte :  
[mission.conseil@cotedor.fr](mailto:mission.conseil@cotedor.fr)  
**03.80.63.27.00****

